

# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du 14 mars 2022

Membres présents : M. DAVID, Mme BOSCHER, M. JONVEL, M. COSTARD, Mme GUERIN, M. BOURRY, Mme LEHERISSEY, M. ROUILLE, Mme BELLANGER, M. JAMES, Mme GAUDIN, Mme COUSIN, Mme GOUAULT-CARIOT, M. L'HERMENIER, Mme LE MERLE PERCENAU, Mme DEMIRASAL, Mme JACQ, Mme HERVE, M. SAUVAGE, M. LINTANF, Mme TRAVERT-LE ROUX, M. RAULT.

Membres absents excusés : M. LE MOAL, M. PRIGENT, Mme DENIEL, M. BALAN, Mme LECOURT, Mme BRIEUC, M. LEJART, Mme BAUDET, Mme VALLET, M. TUAL, Mme CADIEU, Mme BROUTE, Mme GUINOT, M. CAULIER, Mme HOUZE, Mme THEBAULT

Agent Comptable du lycée Henri Avril : Mme DEGUEN

## Ordre du jour :

### 1. **Domaine administratif**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 01 février 2022.

### 2. **Vie scolaire et pédagogique**

1. Projet partenariat CERADV-Villeneuve Sainte Odile : convention mise en place UEE (Unité Enseignement en Etablissement) (info)

### 3. **Domaine financier**

1. Compte financier 2021 (vote)
2. Contrat maintenance systèmes de dilution avec la société « Groupe Pierre Le Goff » (vote)
3. Contrat photocopieurs avec la société « Riso » (vote)
4. Prélèvements sur le fonds de roulement (vote)
5. Décision Budgétaire Modificative (vote)

### 4. **Questions diverses**

1. Allègement du protocole sanitaire
2. Problème du rangement des cartables
3. Remise des documents personnels à l'administration
4. Invitations aux différentes commissions de l'établissement

17h45 : début du CA

Monsieur DAVID rappelle l'ordre du jour et informe que 2 points seront modifiés :

- Ajout de l'acceptation d'un don de l'ASEC pour l'aménagement du foyer ;
- Annulation du point 3.3 contrat photocopieur.

En préambule Monsieur DAVID informe les membres du conseil d'administration qu'une première réunion de chantier s'est déroulée le mardi 8 mars à 14h et que la durée des travaux du parking va s'étaler sur 3-4 mois (gain de places et meilleure fluidité). La fin des travaux est donc prévue au mieux fin juin, sinon, pour la rentrée scolaire prochaine.

## **1. Domaine administratif**

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Les parents d'élèves élus sont secrétaires de séance.

Arrivée de Mme Gaudin et Mme Travert – Le Roux.

### **2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2022**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2022 est adopté et la demande de modification formulée par les parents d'élèves élus sera prise en compte : en effet, les parents représentent un collectif et leurs interventions ne sont pas faites en leur nom propre, aussi il est préférable de ne pas les nommer.

## **2. Vie scolaire et pédagogique**

### **1. Projet partenariat CERADV-Villeneuve Sainte Odile : convention mise en place UEE (Unité Enseignement Externalisée)**

Dans le cadre des politiques publiques d'inclusion, un projet partenarial se met en place entre le Collège Simone Veil et le CERADV-Villeneuve Sainte Odile. Pour présenter les contours de cette future organisation, quatre personnes (de l'équipe de direction et d'enseignement) se sont déplacés : Philippe MORIN (Directeur de Transition), Jean-Marc BACON (Directeur adjoint), Hélène REMEUR (enseignante spécialisée) et Christophe KERLAOUEZO (enseignant spécialisé).

L'objectif est de permettre à 6-8 élèves déficients visuels (avec notification MDPH) accompagnés d'avoir accès à des temps d'inclusion au Collège et de développer leur socialisation et leur autonomie :

- Lors des moments pauses (habiletés sociales) ;
- Lors d'activités et projets du Collège ;
- Et avoir accès aux infrastructures du Collège : une salle de classe qui leur serait attribuée (l'établissement pense à la salle 217), un bureau pour la rééducation et si possible bénéficier progressivement, après concertation avec les personnels concernés du collège, d'un accès aux salles de sciences, CD, installations sportives,...

L'accueil est prévu dès le retour des vacances de printemps, soit la semaine du 25 avril et les jours ciblés sont le mardi jusqu'à 17h et le vendredi jusqu'à 14h30.

Le CERADV-Villeneuve Sainte Odile a sur site des infrastructures permettant la mise en place d'ateliers thématiques qui pourraient également être des lieux d'accueil des collégiens (stages, travaux de groupes...) :

- Maraîchage / agro-écologie,
- Horticulture,
- Poules pondeuses.

Ce projet partenarial est un exemple d'inclusion réciproque et pour répondre aux questions des enseignants, notamment les professeurs principaux qui pourront sensibiliser les collégiens à l'accueil de ces élèves, une réunion est programmée le 31 mars 2022 à 17h30. Un temps de présentation de cet accueil sera assuré auprès de chaque classe du collège. En effet, les représentants de l'équipe enseignante s'inquiètent sur la qualité de l'accueil lors des récréations. Ces élèves déficients visuels vont être mélangés avec 800 élèves. Les enseignants s'interrogent sur la garantie de leur sécurité. Les intervenants du CERADV ont rassuré en précisant que chacun de leurs élèves étaient accompagnés d'adultes formés. Les parents de ces élèves sont également invités à visiter le Collège Simone Veil le 7 avril à 18h.

Une convention constitutive de partenariat, complétée par une annexe pédagogique, organisera la mise en place de cette collaboration entre cet établissement médical social, de santé (EMSS) et le collège Simone VEIL.

Arrivée de M. Rault.

### **3. Domaine financier.**

#### **1. Compte financier 2021**

Mme Deguen, agent comptable du lycée Henri Avril, présente le compte financier 2021. Le collège termine l'année 2021 avec un résultat unique excédentaire de 8 322,33 € alors que le résultat de l'année 2020 était négatif de - 4 088,25 €.

Le fonds de roulement s'élève à 133 400,73 € et augmente de 9 472,61 €.

La capacité d'autofinancement d'un montant de 13 150,61 € contribue pour partie à l'augmentation du fonds de roulement de l'établissement, le collège ayant consommé moins que les ressources internes dégagées pour son activité.

Il faudra être vigilant sur le taux de non-recouvrement qui augmente.

Le principal et l'adjoint-gestionnaire complètent la présentation du compte financier en présentant le rapport de l'ordonnateur.

Les membres du conseil d'administration adoptent sans réserves le compte financier 2021 et affectent le résultat de + 8 322,33 € sur un compte de réserve unique.

#### **2. Contrat maintenance systèmes de dilution avec la société « Groupe Pierre Le Goff »**

Le « groupe Pierre Le Goff » propose un contrat de maintenance des systèmes de dilution. Il comprend les frais de main d'œuvre, déplacements et de contrôle semestriel pour une durée de 3 ans au tarif de 200,00 € par an.

Le chef d'établissement est autorisé à signer ce contrat par le conseil d'administration.

#### **3. Prélèvements sur le fonds de roulement**

Le fonds de roulement au 01.01.2022 s'élève à 133 400,73 €.

Prélèvements effectués sur le budget 2022 : 5 000,00 € pour les achats liés à la crise sanitaire et 7 062,88 € pour financer la part des accompagnateurs des voyages scolaires.

Il reste au 14 mars 2022 : 121 337,85 €.

Il est proposé les prélèvements suivants :

- 1 800,00 € pour l'achat d'un défibrillateur.

- 6 000,00 € pour le changement de dispositif de contrôle des cartes de self avec l'achat d'un tourniquet.

- 4 500,00 € pour l'aménagement du foyer (peintures, matériels et abonnements journaux).

Total des prélèvements : 12 300,00 €.

Le conseil d'administration approuve les prélèvements proposés.

#### 4. Don de l'ASEC

Le conseil d'administration accepte le don de 4 000,00 € de l'ASEC du collège pour l'aménagement du foyer.

#### 5. Décision Budgétaire Modificative

Le conseil d'administration approuve la DBM relative aux prélèvements et à l'acceptation du don.

### 4. Questions diverses

Les questions diverses sont des questions posées par les parents du collège, elles ont été transmises par mail aux parents élus. Monsieur DAVID fait la lecture des questions (ci-dessous en italique) :

#### 1. Allègement du protocole sanitaire

*« L'amélioration de la situation conduit à alléger le protocole sanitaire y compris dans les établissements scolaires. Pouvez-vous communiquer auprès des élèves et des familles afin de les informer des changements ?*

*A ce sujet, lors des temps de restauration, le brassage entre les classes d'un même niveau est-il à nouveau envisageable ? Ce fonctionnement était en place avant la crise sanitaire. »*

Monsieur DAVID et Madame BOSCHER notent qu'une lettre a été envoyée dès vendredi après-midi aux parents de tous les élèves du Collège après avoir reçu l'information du nouveau protocole vendredi matin. Le brassage des classes est à nouveau mis en place lors des repas qui peuvent être maintenant pris par niveau, les activités physiques et sportives ne sont plus restreintes ; il est mis fin à l'obligation du port du masque pour tous les personnels et les élèves mais le port du masque reste obligatoire dans les transports scolaires. Par contre les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont maintenues.

La demande des parents porte notamment sur l'information des élèves et il est convenu qu'un message Pronote leur soit envoyé.

#### 2. Problème du rangement des cartables

*« Nous avons reçu plusieurs remarques au sujet des cartables qui traînent dans le hall au pied des casiers. Par ailleurs, des élèves s'amusent à se pousser dans les tas de cartables occasionnant des dommages dans les dits sacs ou cartables. En outre, des élèves se sont fait voler des effets personnels.*

*Serait-il possible d'envisager la mise en place de nouveaux casiers ? Et/ou ne serait-il pas possible de stocker les cartables dans ou devant les classes à l'heure du déjeuner, comme c'est le cas dans certains établissements.*

*Le problème se retrouve également lors des temps de sport. Serait-il possible de fermer à clé le vestiaire durant le cours afin d'éviter des vols ou que les élèves ne gardent leur portable sur eux, au risque de l'abîmer ? »*

Monsieur DAVID informe le conseil d'administration que le Collège compte aujourd'hui 420 casiers dont 100 peuvent être fermés avec un cadenas. Un achat de 350 casiers fermés supplémentaires est à l'étude pour que chaque collégien puisse bénéficier d'un casier. Il est noté par un enseignant qu'à ce jour la majorité des casiers des classes de 6ème n'est pas utilisée. Monsieur DAVID et Madame BOSCHER soulignent qu'un accompagnement des élèves sera nécessaire pour qu'ils prennent l'habitude de les utiliser. L'objectif est que ces nouveaux casiers soient mis en place pour la rentrée scolaire 2022. (projet estimé entre 17 et 18 000 euros)

Concernant l'accès aux vestiaires durant les cours d'éducation physique et sportive, Monsieur COSTARD précise que depuis la rénovation du Gymnase Jouan, il est plus compliqué pour les professeurs de fermer simultanément les vestiaires, il faudrait demander à la Ville de pouvoir isoler l'accès aux douches. Il est noté que les élèves peuvent demander aux professeurs d'EPS d'isoler leurs portables dans une boîte au début du cours, cette boîte n'étant pas pour autant sous la responsabilité des professeurs.

### 3. Remise des documents personnels à l'administration

*« Comment peut-on améliorer la qualité d'enregistrement et éviter les pertes de documents personnels dont les RIB auprès de l'administration de l'établissement ? En effet, certains parents sont obligés de fournir plusieurs fois les mêmes documents. »*

Quelques cas individuels isolés ont été identifiés et Madame DEMIRASAL encourage les parents à prendre contact directement avec les services du Collège.

### 4. Invitations aux différentes commissions de l'établissement

*« Nous souhaitons être informés de toutes les dates des commissions dans lesquelles nous siégeons. Certaines dates peuvent se décider rapidement, mais entre titulaires et suppléants nous essaierons de nous mobiliser. »*

Madame BOSCHER précise que la réunion du mois de décembre évoquée par les parents d'élèves élus n'était pas une Commission éducative mais une équipe éducative qui ne prévoit pas la présence des parents.

D'un point de vue calendaire, Monsieur DAVID note :

- Une Commission Hygiène et Sécurité à programmer pour la mise en place des nouveaux casiers ;
- Une réunion sur la Restauration le 17 mars à 11h

Enfin, les parents d'élèves élus souhaitent lire au conseil d'administration un texte qu'ils ont collectivement rédigé et qui fait pleinement écho à la 1<sup>ère</sup> intervention de la réunion :

*« A l'heure où l'on prône l'inclusion pour les personnes porteuses de handicap il est nécessaire de reconnaître cet élan au collège Simone Veil. Etablissement qui peut être synonyme d'intégration, d'adaptabilité et aussi de travail partenarial tant avec les parents qu'avec les professionnels extérieurs. L'équipe de direction et l'équipe pédagogique œuvrent pour permettre à l'élève en situation de handicap un réel bien-être et se sentir comme un élève à part entière sans stigmatisation. L'équipe de parents d'élèves s'en félicite. »*

Nous apprenons l'arrivée d'un élève ukrainien jeudi 17 mars.

20h00 : Monsieur DAVID clôture le conseil d'administration

Le Principal,

Jean-François DAVID



Les secrétaires de séance,

Mme LE HERISSEY, M. JAMES

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.